

## Protocole sanitaire d'accueil des participants

**Dans le contexte sanitaire actuel et conformément aux dispositions établies par le Ministère du travail et le Ministère de la santé, Espace Sentein a adapté ses modalités d'organisation pour accueillir les participants dans les meilleures conditions tout en assurant leur sécurité et celle de son équipe.**

### Les mesures de prévention

Les participants s'assurent de ne pas présenter de symptômes de la Covid-19 (fièvre, toux sèche, fatigue...) avant de venir en formation ; en cas de doute, ils ne se rendent pas en formation et en informent le référent Covid d'Espace Sentein.

La capacité d'accueil des salles de formation a été revue de manière à respecter une distance minimale d'un mètre entre les participants sans contact autour de chaque participant.

Les salles de formation, les zones de circulation et les sanitaires sont nettoyés et désinfectés régulièrement.

Les surfaces communes et points de contact (rampes d'escaliers, bouton ascenseur, distributeur de café, poignées de porte, interrupteurs...) sont également nettoyés et désinfectés régulièrement.

Le port du masque n'est plus obligatoire au sein d'Espace Sentein ou dans tous les espaces accueillant ses activités. Les participants qui le souhaitent pourront continuer à le porter en salle de formation, dans les espaces communs et toutes les zones de circulation. Dans ce cas, les participants s'engagent à disposer et utiliser au moins deux masques par jour de présence.

Le lavage des mains avec de l'eau et du savon ou du gel hydroalcoolique doit être régulier et fréquent. Le savon liquide et l'eau sont accessibles dans les sanitaires, le gel hydroalcoolique est mis à disposition selon les indications affichées sur les différents sites. Des lingettes sont également disponibles dans les salles de formation pour le nettoyage des surfaces et du matériel partagé. Dans ce cas, il doit être nettoyé avant et après manipulation, et les mains doivent être lavées avant et après.

Les salles de formation doivent être aérées au minimum toutes les 3 heures pendant 15 minutes et si possible à chaque pause. L'aération doit être organisée en fonction des équipements techniques disponibles sur les différents sites.

Les documents pédagogiques éventuellement remis pendant la formation auront été placés dans les salles de formation au minimum la veille de leur utilisation.

Le matériel personnel doit être apporté par les participants (stylos, bloc note, etc) et conservé ensuite dans leur sac. Il ne doit pas être partagé.

Les feuilles d'émargement ne circulent pas mais sont posées sur une table et doivent être signées par demi-journée, dès l'arrivée dans la salle de formation, avec un stylo personnel.

Les lieux d'accueil, les espaces de pause, les lieux de distribution de boisson, les couloirs respectent un plan de circulation, et au cas par cas, nécessitent l'application de consignes particulières qui permettent de maintenir les distances de sécurité.

Les consignes sanitaires sont affichées à l'accueil, dans les salles de formation et par extraits dans tous lieux utiles. Elles rappellent les gestes barrières à adopter pour préserver la santé de chacun d'entre nous.

Le règlement intérieur a été mis à jour et envoyé à chaque participant avant son inscription définitive en formation.

*Suite page suivante*

Adresse postale : ESPACE SENTEIN - Parc Euromédecine - B.P. 24414 - 34099 MONTPELLIER cedex 5  
**Tél. : 04 67 63 11 11 - Fax : 04 67 63 00 16 - Email : [contact@espace-sentein.fr](mailto:contact@espace-sentein.fr) - [www.espace-sentein.fr](http://www.espace-sentein.fr)**

Siège Social : ESPACE SENTEIN - Parc Euromédecine - 400, rue Louis Pasteur - 34790 GRABELS  
SARL au capital de 80 000 € - RCS Montpellier 331 964 411 - N° siret 331 964 411 00036 - APE 8559A



Le protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés est en vigueur à Espace Sentein et sera mis en œuvre le cas échéant.

L'application TousAntiCovid vise à faciliter l'information des personnes qui ont été en contact avec une personne testée positive à la Covid-19 et à accélérer leur prise en charge. Sans pouvoir en imposer l'usage aux participants, Espace Sentein informe les participants de son intérêt dans la stratégie nationale de lutte contre la propagation du virus.

En cas d'apparition de symptômes évocateurs de la Covid-19 (fièvre, toux sèche, fatigue...) dans les 3 à 5 jours suivant le regroupement, les participants informent le référent Covid d'Espace Sentein, et contactent leur médecin traitant afin d'obtenir une prescription de dépistage, et le SAMU (15) en cas de symptômes graves.

**La référente COVID-19 : Florence MARCHETTI**  
04 67 63 11 11 - [florence.marchetti@espace-sentein.fr](mailto:florence.marchetti@espace-sentein.fr)

## Les gestes barrières à adopter

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

# PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Porter un masque** quand il est obligatoire ou recommandé
- Aérer chaque pièce** 10 minutes toutes les heures
- Se laver régulièrement** les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Saluer sans serrer la main** et arrêter les embrassades
- Tousser ou éternuer** dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher** dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) **0 800 130 000** (appel gratuit)